

HOTEL DE VILLE.

Les meetings.—Demandes de renseignements.—Curieuse affaire d'arbitrage. Pas de meeting, hier, dans l'après-midi, comme nous l'avions annoncé.

Lâche Assaillant.

Hier, à 2 heures de l'après-midi, un lâche assaillant a lieu dans le parc de Jefferson, au face de la plantation Amaville. La victime est encore inconnue; mais les assaillants ont été arrêtés.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départ de bateaux à vapeur. MARDI, 18 AOUT 1896. Grand'Isle—JENNIE R. A 7 30 A M

OFFICIEL.

Assemblée Générale

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de l'année 1896.

Mort à l'hôpital.

Base Ball.

A Port Ends.

Une arrestation faite en vertu d'un télégramme de Jackson, Mississipi.

Un faux Collecteur de Licences.

Le juge Finnegan surpris son auditoire.

Le juge Finnegan surpris son auditoire.

BULLETIN MARITIME.

EXPEDIES EN DOVANS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

ARRIVÉS.

pourront demander, sur les terres de son voisin les plus proches d'un chemin public, chemin de fer ou contre d'eau dans le but de s'assurer les produits de ces terres pour ces chemins publics ou dans le but de désolérer les chemins de fer ou les terres de la façon et sur ces conditions indiquées.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que lorsqu'une personne possédait des terres comme il est dit, il désirera faire construire un chemin, un tramway ou creuser des canaux ou des fossés, elle présentera en pétition au Jury de police de la paroisse où est située la terre qui lui sera traversée, et les terres qui seront situées en partie dans une paroisse et en partie dans une autre, elle présentera en pétition au Jury de police de la paroisse où est située la terre qui lui sera traversée.

Sec. 3.—Il est, en outre, décrété, etc., que le propriétaire de la terre à traverser, étant payé par le propriétaire demandant le privilège de droit de passage, la somme assésée par le jury de police, comme il est dit, et qu'il fournira un reçu écrit de ce fait, et que le terre dit traversée, et sur la production de ce reçu au président du jury de police, lequel donnera un permis par écrit à la personne qui veut faire un chemin, un tramway ou un canal, qui, en aucun cas, ne sera moins que trois fois la valeur assésée de la terre traversée, ni plus de dix fois la valeur assésée.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 5.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 6.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 7.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 8.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 9.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 10.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 11.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 12.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 13.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 14.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 15.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 16.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 17.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 18.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 19.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 20.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 21.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 22.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 23.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 24.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 25.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 26.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 27.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

Sec. 28.—Il est, en outre, décrété, etc., que toutes les lois en matière de chemins publics, de tramways, de canaux, de fossés ou de chemins de fer, qui sont en vigueur, sont abrogées.

NOUS OFFRONS EN VENTE AVANT NOTRE DEMENAGEMENT Aux Nos 614 et 616 RUE DU CANAL. Pianos neufs ayant les derniers perfectionnements, à \$175.00. Tous nos Pianos ont été réduits de \$50 et \$100. Pianos de seconde main à \$15.00 et au-dessus. Orgues réduits de \$10 et \$50. Musique en feuilles à 1-2 et 10 0-0 de moins que le prix marqué. Nous offrons des instruments de musique à tous les prix. Philip Werlein 731 CANAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE. Plus de \$51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis. Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées. Portes payées pour l'incendie d'Ohio - \$3,289,091 Portes payées pour l'incendie de Boston - \$1,427,280. Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs de la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre tribunal, ainsi que les font les autres compagnies.

THERMOMÈTRES MÉDICAUX de Leon Bloch NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE (BREVETÉ en France et à l'Étranger) Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le D^r DUJARDIN-BEAUMETZ Adopté par MM. les D^{rs} POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 3, place de la République

PHOENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD, CONN. Assur. valeur réelle. \$5,000,000. Wm M. Alley, Président. Geo S. Kneller, Vice-Président. Allen M. Hill, Secrétaire et Trésorier. Paris régies à la Nouvelle-Orléans ainsi que les font les autres compagnies locales. 207 RUE CAROLINNE, N^o 1. TÉLÉPHONE 329.

L. MONROSE, Agent Général d'Assurances, No 30 Rue Cyclone. Commercial Union Assurance Co., Limited, Londres, Carondelet. The Greenwich Insurance Co., New York. London Assurance Corporation. Tar sept—1 an

AMUSEMENTS. WEST END. Grand Concerts tous les soirs. Adele Purvis Onri, Merveilleuse "Serpentine Skirt Dance", 26 av. — sur la bonnie tourmente. SAISON DU VITASCOPE. Encourager le Passage de la Houma et Canal. LE VITASCOPE. Représentation à 10 A. M. 3 P. M. et 6 P. M. A 10 P. M. ADMISSION. — 10c. Avant de déjeuner visitez le Vitascope. 28 juil.—17

EXCURSION A BON MARCHÉ CINCINNATI, OHIO, Et retour 22 août 1896. Prix \$12 00 aller et retour. De la Nouvelle-Orléans et certains points sur la N. O. & N. E. via la route du Queen & Crescent. Billets bons sur le train No 122 août seule ment, pour aller sur toutes les trains régiers, dans une limite de 10 jours. Pour plus amples informations adressez agents du Q. & C.

EXCURSIONS. Mandeville, Lewisburg et Old Landings, les lundis, mercredis et vendredis par le train de 8 h. A. M. Frêt reg. tous les jours à la gare du chemin de fer de Louisiane & Nashville, à la tête de la rue Grand. W. G. COYLE & CIE, Agents. No 23 rue Carondelet, seul Union. 7 avril.—

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE Entre New-York et la Havane, avec Esprit, via Paris, (valable 60 jours). Ire classe, \$160. 2^e classe \$116. Les naufrages navires de cette ligne favorisent particulièrement les voyageurs. LA GASCONNE, Hamilton, 22 août, 9 A. M. LA BRETAGNE, Roubert, 5 sept., 4 A. M. LA BRETAGNE, Roubert, 5 sept., 4 A. M. Prix de passage pour le Havre. Vin compris dans toutes les classes. Première classe..... \$100, \$120 et au-dessus, selon les saisons..... \$51 Deuxième classe..... \$51 Troisième classe..... \$31. Mandeville, aller et retour, à prix réduits. EMMANUEL A. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Bourbonne.

PETITES ANNONCES. POUR vendre propriétés, maisons, actions, etc., adressez-vous à Auguste Huard, en contacteur agent de propriétés, No 721 rue Commerce. DEMANDES. TITRE-ROUGE.—Pour du comptant. Ventes d'été des Etats de France et d'Allemagne, Confédération et Etats-Unis, St. Charles News Co., 108 rue St-Charles. 8 août—11

AVIS. Le public est prévenu que le prix de la pendule à l'usage de l'Horlogerie à Livingston, Lou, est de \$35 par mois, \$10 par semaine, \$15 par jour; et que les horloges sont et seront un bon cadeau, un compte à \$1 00, sans frais appréciables pour les voitures. 31 juil.—3 em

AVIS. Le public est prévenu que le prix de la pendule à l'usage de l'Horlogerie à Livingston, Lou, est de \$35 par mois, \$10 par semaine, \$15 par jour; et que les horloges sont et seront un bon cadeau, un compte à \$1 00, sans frais appréciables pour les voitures. 31 juil.—3 em

AVIS. Le public est prévenu que le prix de la pendule à l'usage de l'Horlogerie à Livingston, Lou, est de \$35 par mois, \$10 par semaine, \$15 par jour; et que les horloges sont et seront un bon cadeau, un compte à \$1 00, sans frais appréciables pour les voitures. 31 juil.—3 em

AVIS. Le public est prévenu que le prix de la pendule à l'usage de l'Horlogerie à Livingston, Lou, est de \$35 par mois, \$10 par semaine, \$15 par jour; et que les horloges sont et seront un bon cadeau, un compte à \$1 00, sans frais appréciables pour les voitures. 31 juil.—3 em

AVIS. Le public est prévenu que le prix de la pendule à l'usage de l'Horlogerie à Livingston, Lou, est de \$35 par mois, \$10 par semaine, \$15 par jour; et que les horloges sont et seront un bon cadeau, un compte à \$1 00, sans frais appréciables pour les voitures. 31 juil.—3 em

VENTES A L'ENCAO PAR GEO. FRIEDRICH & CO. ATTENTION CAPITALISTES ET SPECULATEURS. Grande Vente POUR EFFECTUER UN PARTAGE. MAGASINS. Propriétés de Résidence. BIEN SITUÉS ET PRODUCTIFS. STOCKS ET SECURITÉS DE PREMIER ORDRE. Des Actions de Banques, Assurances, Chemin de fer Arabes, White Lead & Color Works, Brasseries et Compagnie de Gaz. Les magnifiques résidences doubles à deux étages, Nos 1624 et 1626 rue Tchoupitoulas, Entre l'avenue St-Charles et la rue Carondelet. Le magasin et résidence bien situé, No 1914 rue Magasin, En face du Marché. La résidence double à deux étages, Nos 2415 et 2417 rue Associations, Entre les rues Première et Deuxième. Les substantiels magasins et résidence en briques, Nos 2317, 2319 et 2321 rue Tchoupitoulas, Entre les rues Philippe et Soraparé. Le désirable cottage double en bois, Nos 614 et 616 rue Soraparé. Entre les rues St-Thomas et Chippewa. L'élégant cottage avec bâtisses à deux étages dans le fond

VENTES A L'ENCAO. Un certain lot de terre avec les améliorations qui y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.

VENTES A L'ENCAO. Les propriétés de la Nouvelle-Orléans, situées dans le quatrième district de cette ville, entre les rues St-Charles et St-Pierre, Tchoupitoulas et Kossanien, désigné par le No 33, mesurant 31 pieds 7 pouces de façade sur la rue St-Charles, et 125 pieds de profondeur. La propriété est assésée au cadastre de la ville de 10000 dollars. Le détail de cette propriété est en vente, et est toujours ouverte.